

Madame Valérie Pécresse
Présidente
Conseil Régional Île-de-France
33 rue Barbet de Jouy
75007 Paris

Paris le 29 mars 2017

QUESTION ECRITE à l'attention de la Présidente de la Région Île-de-France à propos de la lettre d'information syndicale du SYNPER

Madame la Présidente,

Le document d'information syndicale du mois de mars à destination des agents, financé et distribué par la Région et rédigé par le SYNPER, a attiré notre attention. Cette publication faite par une organisation de personnels régionaux qui fait de l'apolitisme son fer de lance et qui, dans le même temps, multiplie les prises de position idéologiques et politiques, les invectives à peine voilées à l'égard d'une autre organisation représentative du personnel est pour le moins paradoxal.

Ainsi, les rédacteurs du document accusent les « organisations syndicales classiques » de « communautarisme », d'« identités meurtrières ». A ces dénigrements est accolé un long paragraphe pseudo-historique d'un simplisme effrayant... Au delà du jugement que l'on peut porter sur de telles méthodes à visées calomnieuses, quel intérêt cela a-t-il pour l'activité syndicale à la Région et l'information des salarié.e.s concernant la défense de leurs droits et leurs conditions de travail ?

Vous le savez, notre sensibilité politique est fortement attachée aux libertés syndicales et aussi aux libertés d'expression et de publication. Pour mon groupe politique, il est donc tout à fait normal qu'en tant que collectivité employeuse la Région garantisse l'expression des organisations représentatives du personnel, y compris via la mise à disposition de divers supports imprimés.

Pour autant, il est tout aussi évident que cette expression publique doit porter sur la vie professionnelle des agents, les conditions de travail et l'actualité régionale en général, et non virer au mauvais pamphlet politique. La charte d'Amiens de 1906, qui régit encore les relations entre les organisations syndicales et le monde politique, et dont la filiation du SYNPER s'est ultérieurement réclamée, a le mérite de poser des limites que le SYNPER n'a plus dans ses publications.

Par la présente, je vous alerte donc, si vous ne l'étiez pas déjà, et vous demande d'agir rapidement auprès des responsables du SYNPER pour suspendre la diffusion de ce document avec les passages qui peuvent tomber sous le coup de la loi et garantir pour les prochaines lettres d'information, le respect minimal des règles de vie au sein de notre collectivité et du respect des opinions politiques et syndicales de chacun d'eux.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma profonde considération



Céline Malaisé